

## Communiqué de presse

# Le Pôle Emploi et la CCI 22 signent une convention de partenariat

**Saint-Brieuc, le 24 février 2010 – Pascal Connan, Directeur territorial de Pôle Emploi et Bernard Guezenoc, vice-Président de la CCI des Côtes d'Armor ont signé aujourd'hui une convention de partenariat. Objectif : mettre en adéquation les publics des deux structures, à savoir demandeurs d'emplois et entreprises.**

Les demandeurs d'emploi peuvent avoir un projet de création d'entreprise ou souhaiter se reconvertir via une formation. Or le rôle de la CCI est d'accompagner la création d'entreprises et de dispenser des formations répondant aux besoins des entreprises. C'est à ce point de rencontre que convergent les préoccupations de la CCI et de Pôle Emploi.

Aussi, l'objet de la convention est d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise du département, de favoriser l'insertion professionnelle auprès des ressortissants de la CCI à travers des contrats en alternance et de favoriser dans leurs réseaux et à l'externe la connaissance des services de la CCI et de Pôle Emploi.

Concrètement, il va s'agir de :

- faire connaître les formations et accompagnement de la CCI aux conseillers du Pôle Emploi,
- aider ces derniers à renforcer leurs relations avec des employeurs potentiels
- former les conseillers de la CCI à l'utilisation des services dédiés aux entreprises
- les informer sur l'évolution des aides au recrutement.

Les deux structures pourront également intervenir ensemble lors de prestations collectives comme des rencontres d'entreprises.

Les collaborateurs de Pôle Emploi seront capables d'orienter vers la CCI les porteurs de projets potentiels. Ils pourront également proposer les formations de la CCI aux demandeurs d'emplois et participer au dispositif « Entreprendre en France ».

Enfin, les deux partenaires vont contribuer à la réalisation d'un diagnostic territorial des besoins en personne, des potentialités d'emplois, des compétences attendues afin d'anticiper les besoins en recrutement et mieux appréhender les difficultés et tensions du marché.

Votre contact presse :  
Vanessa ERMEL

02 96 78 68 79 – [vanessa.ermel@cotesdarmor.cci.fr](mailto:vanessa.ermel@cotesdarmor.cci.fr)